

admissibles aux subventions: la route transcanadienne, les routes d'accès aux ressources et les voies d'accès. Comment peut-on indemniser certaines provinces qui ne tirent pas profit de ces subventions? Je soutiens que la déclaration qu'a formulée ce soir le chef de l'opposition n'est que de la poudre aux yeux et qu'elle ne contient rien qui vaille. Puis, en ce qui a trait à la protection civile et aux programmes de travaux municipaux d'hiver, comment pourrait-on établir l'indemnisation? Comment indemniser les provinces qui ne participent pas au programme en vertu duquel le gouvernement fédéral accorde une réduction de 25 p. 100 aux municipalités qui installent des égouts collecteurs et des égouts d'eaux pluviales à condition qu'elles en terminent l'aménagement avant le 31 mars 1963? Dans le domaine de l'habitation, je tiens à rappeler aux députés que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, est disposé à verser 75 p. 100 du coût des entreprises fédérales-provinciales de suppression des taudis et de reconstruction des quartiers en cause, ainsi que 75 p. 100 des pertes résultant du maintien des quartiers reconstruits. Comment le chef de l'opposition entend-il s'y prendre pour indemniser une province ou une municipalité qui ne met pas pareille offre à profit?

Il y a d'autres programmes et plans que nous avons mis en œuvre et qui ont été très avantageux pour le pays. On n'a qu'à étudier les chiffres—et j'aimerais les reprendre ici—pour constater qu'en 1956-1957, la somme globale des subventions conditionnelles à Terre-Neuve, par exemple, atteignait 6 millions et demi de dollars. En 1961-1962, elle était de \$23.4 millions, soit une augmentation de 17 millions, ou presque trois fois le chiffre de 1956-1957. L'autre soir, l'honorable député de Bonavista-Twillingate a dit: n'avez-vous pas préparé les prévisions budgétaires de 1957-1958? Je n'ai pas entendu sa question. J'étais prêt à lui répondre et, en réalité, j'avais cette réponse devant moi à ce moment-là. C'est le jour suivant que j'ai trouvé la question dans le compte rendu, mais je me demande bien comment elle s'y est trouvée. Je suppose que je n'ai pas pu entendre l'honorable député à ce moment-là. Je suppose qu'il y avait des interruptions alors. Prenons la question de l'honorable député et voyons quels étaient les chiffres en 1957-1958 des subventions sans condition à Terre-Neuve. Il était moindre qu'en 1956-1957, seulement six millions de dollars. A partir de 1957-1958, l'augmentation, pour les quatre années, a dépassé 17 millions de dollars, soit une augmentation de plus de quatre millions par année pour une petite

province dont la population n'est que de 480,000 âmes. Il y a les subventions conditionnelles pour le Canada qui ont passé de 110 millions en 1956-1957 à 550 millions. J'ai l'impression que les honorables vis-à-vis sont des spécialistes en matière de déclarations, mais ils ne sont pas capables de les confirmer par des faits et des chiffres comme j'ai essayé de le faire.

**M. Habel:** Nous ne voudrions pas retarder l'adoption de cette mesure, mais il est une chose que je voudrais consigner au compte rendu. Dans le *Conservative Canadian* de décembre 1960, il y a un alinéa qui m'a frappé l'autre jour, celui où l'on dit que le coût des allocations familiales a augmenté de presque 100 millions de dollars en trois ans, soit une augmentation de 23.6 p. 100. Je me demande si le parti conservateur voudrait s'attribuer le mérite d'avoir fait augmenter le nombre des enfants au pays?

En 1956, nous comptons 5,377,436 enfants dont les parents touchaient des allocations familiales. En 1960, il y en avait 6,219,989. Si le gouvernement actuel veut s'attribuer le mérite de quelque chose qui s'est produit dans le domaine de la sécurité sociale—qu'il appelle maintenant justice sociale—je me demande s'il voudrait s'attribuer le mérite de cette augmentation du nombre des naissances au Canada?

**M. Peters:** Il est malheureux que le temps se soit écoulé si rapidement. Je regrette que le préopinant, ministre sans responsabilité, n'ait pas dit un seul mot à propos du sujet à l'étude, si ce n'est en passant. Je m'intéresse à ces pensions, et j'espère que demain j'aurai l'occasion d'en dire un mot. La discussion que nous avons eue aujourd'hui a certainement été intéressante. Nous avons appris beaucoup de choses à propos des différentes opinions qu'on a en matière de justice sociale et autres choses, mais on a dit très peu de choses des pensions d'invalidité. J'aimerais pour ma part en discuter.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est demain vendredi, et j'espère que, pour la gouverne de tous les députés, le leader de la Chambre nous fera savoir, non seulement quels seront nos travaux demain, mais aussi, et surtout pour ceux qui rentrent chez eux, à Montréal, ou à Toronto, en fin de semaine, les débats auxquels nous pouvons nous attendre lundi et les jours suivants de la semaine prochaine.